

CSEE DE FEVRIER : CE QU'IL FAUT RETENIR



ATELIERS DE SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES.

Votre référente **Harcèlement Sexuel** et **Agissements Sexistes** de la Direction Orange Grand Ouest **Véronique Sekma** souhaite impulser une démarche innovante **pour renforcer la sensibilisation** sur ces sujets cruciaux via des **ATELIERS DE REALITE VIRTUELLE**.

Il peut être difficile de comprendre ces situations sans les avoir vécues. Ces ateliers offrent la possibilité de vivre des situations difficiles en toute sécurité et de manière immersive, en se mettant dans la peau de l'autre. Cette expérience virtuelle permet d'adopter une nouvelle perspective face à ces enjeux. En favorisant ces changements, on contribue à bâtir des organisations plus inclusives et à améliorer la qualité de vie au travail.



SENSIBILISER PAR LA REALITE VIRTUELLE PERMET :

- **Duper le cerveau** : l'expérience virtuelle sera stockée dans la mémoire comme si elle l'avait vécu personnellement. Les salariés seront plus aptes à réagir lorsqu'une situation similaire se représentera.
- **Focaliser l'attention** : Un contenu dynamique et immersif pour une meilleure capture de l'attention et un apprentissage facilité par rapport à des conditions classiques de formation.
- **Ouvrir le dialogue** : Grâce à une expérience vécue individuellement, l'investissement est augmenté et la parole est libérée, même pour des sujets sensibles.
- **Développer l'empathie** : Vivre des émotions en se glissant dans la peau d'un autre permet de générer de l'empathie, compétence essentielle aux organisations de demain.

Ces ateliers vous seront proposés dans un 1^{er} temps, au cours de l'année 2026 sur les sites de :

- Rennes Avenue
- Nantes Estuaire
- Orléans Interives
- Rouen Astolabe



Puis élargit sur 2027 aux autres sites de la DO Normandie Centre et DO Ouest.

Ce projet s'inscrit dans une démarche proactive afin de faire évoluer la culture sur le sujet permettant ainsi **l'inclusion et le respect**.

Vos élus CFDT reviendront vers vous au moment voulu

CSEE DE FEVRIER : CE QU'IL FAUT RETENIR



OUVERTURE DES BOUTIQUES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

À la suite de la présentation prévisionnelle des ouvertures dominicales et des jours fériés des boutiques, lors du CSEE de la DOGO du 25 février 2026, nous constatons que l'entreprise poursuit sa programmation comme si la situation actuelle n'appelait aucune mesure particulière.

Pourtant, les salariés de l'Agence Distribution de la DOGO traversent une période extrêmement difficile, marquée par la fermeture programmée de leur réseau de boutiques propriétaires.

La **CFDT** rappelle que le travail du dimanche est strictement encadré : il repose sur le volontariat, prévoit le report des jours de repos et impose une présence minimale en boutique. Nous regrettons une nouvelle fois l'affichage des plannings des ouvertures dominicales, une pratique qui ne garantit pas un volontariat réellement libre de toute pression.

La **CFDT** demande qu'un rappel clair soit effectué concernant les modalités de saisie et de compensation des dimanches et jours fériés travaillés.

Pour la **CFDT**, Orange France devrait prioritairement concentrer ses efforts sur le maintien de l'emploi, la reconnaissance salariale et la sécurisation des parcours professionnels. Ce sont les salariés qui contribuent chaque jour à l'image et aux performances du Groupe.

RUE DU BIGNON À CHANTEPIE : UN PROJET QUI MANQUE D'ASCENSEUR... SOCIAL

Présenté comme une évolution positive, le projet d'aménagement du site soulève pourtant plusieurs inquiétudes majeures pour les salariés concernés.

Parmi les points les plus problématiques :

- **Augmentation des temps de trajet** : au moins 18 salariés verront leur temps de déplacement domicile-travail s'allonger, ce qui nuit à leur qualité de vie et à leur équilibre personnel.
- **Stationnement insuffisant** : à ce stade les nouvelles places prévues ne sont pas encore garanties et risquent de créer des tensions et du stress au quotidien.
- **Absence d'ascenseur**, posant de réelles questions d'accessibilité, et d'inclusion notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- **Choix d'aménagement contestés** certains aménagements, comme les douches non genrées, la salle convivialité située à l'étage, ont été décidés sans réelle concertation avec les salariés.
- **Priorité à la stratégie immobilière** : la concentration des équipes semble privilégier la logique économique au détriment du confort et du bien-être des salariés.

La qualité de vie au travail ne peut pas être une simple variable d'ajustement dans ce type de projet.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CFDT a émis un avis défavorable.

**LA CFDT RESTERA PLEINEMENT MOBILISÉE POUR DÉFENDRE
UN ÉQUILIBRE RESPECTUEUX ENTRE VIE PROFESSIONNELLE
ET VIE PERSONNELLE.**

